



Réparation voiture

Par caroline18

Bonjour,

Le 24/09/2021 j'ai fais réparer ma voiture suite à un contrôle technique qui stipulé que je devais changer la rotule de direction avant droit assez rapidement, plus un parallélisme d'office. Habitant à ce moment là sur Vierzon, j'ai amenée ma voiture chez mon ancien garagiste qui habite Salbris. Il a fait les travaux, mais depuis ma voiture a le volant qui tourne et se déporte sur la gauche en roulant. Je ne plus plus m'en servir , j'ai contactée le garagiste mais il ne réponds pas ni au téléphone ni sms. Quels sont mes recours envers ce garagiste et doit-il réparer de nouveau mon véhicule.

Merci d'avance de votre réponse

Cordialement

Mme Froeliger

Par osram

Bonjour,

Pourquoi "Pénal" ???

Oui vous devez retourner voir ce garagiste, il ne doit pas vous faire payer une nouvelle fois cette prestation puisqu'il a une obligation de résultat.

Vous pouvez lui adresser une lettre recommandée avec accusé de réception le mettant en demeure de solutionner ce problème.

Conservez la copie de ce courrier.

Par caroline18

Merci de votre réponse, j'ai mis pénal car je ne trouvais pas le thème adéquat

Cordialement

Mme Froeliger